



Le Jardin Moderne

Organisme de formation professionnelle

Conditions Générales de Vente

Table des matières

1. Documents contractuels.....	2
2. Tarifs.....	2
3. Facturation et règlement.....	2
4. Condition d'inexécution, de report, d'annulation ou de modification.....	3
5. Inscriptions.....	3
6. Convocations et déroulement de formations.....	3
7. Propriété intellectuelle.....	3
8. Horaire et accueil	4
9. Protection et accès aux informations à caractère personnel.....	4
10. Droit Applicable.....	4
11. Obligations.....	4

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par le Jardin Moderne pour le compte d'un client. Le fait de passer commande implique l'acceptation sans réserve du client aux présentes Conditions Générales de Vente (CGV).

*Sont ainsi concernées les formations « inter » proposées par le Jardin Moderne ainsi que celles « intra » organisées à la demande du client. La **formation inter-entreprise** se déroule dans les locaux de l'organisme de formation et peut regrouper des salariés de différentes entreprises au sein d'une même session. La **formation intra-entreprise** se déroule dans les locaux de l'entreprise qui souhaite entreprendre la formation.*

Le Jardin Moderne se réserve le droit d'accepter ou rejeter la demande d'inscription du client à l'une des formations du Jardin Moderne selon les prérequis nécessaires à la participation à la formation.

1. Documents contractuels

Suivant les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail, pour les personnes morales, une convention de formation est établie en deux exemplaires dont un est à retourner signé au plus tard dix jours avant le début de l'action de formation par le client revêtu du cachet de l'entreprise.

Un contrat de formation est établi en double exemplaire pour les personnes physiques dont un devra être renvoyé signé au plus tard dix jours avant le début de l'action de formation.

L'offre de service est réputée acceptée dès la réception par le Jardin Moderne d'un devis signé accompagné du contrat ou de la convention de formation professionnelle par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un mois à compter de son émission.

La signature du devis implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par le Jardin Moderne à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

2. Tarifs

En application des dispositions des articles 261.4.4 du Code Général des Impôts, le Jardin Moderne bénéficie d'une exonération de TVA validée par le formulaire fiscal n°3511. Tous les prix sont indiqués nets de taxes.

Nos tarifs sont nets. Les frais de repas et d'hébergement ne sont pas compris dans le montant de la formation.

3. Facturation et règlement

Le règlement (chèque à l'ordre du Jardin Moderne) ou l'attestation de prise en charge par l'employeur ou l'OPCO dont dépend le-la participant-e, valident l'inscription. Ils doivent être reçus au minimum 10 jours avant le début de la formation. Les chèques ne seront encaissés qu'après la formation. Sous réserve de notre accord, certaines formations peuvent être réglées en plusieurs fois.

Le prix de l'action de formation ou du parcours individualisé de formation est formalisé par un devis, qui constitue les conditions particulières du contrat du Client. Sauf dispositions particulières, tous les frais non pédagogiques (transport, hébergement, frais de vie...) restent à la charge du Client ou du Participant et ne sont pas compris dans le devis.

Tout stage, cycle ou parcours commencé est entièrement dû.

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date d'envoi de la facture ;
- le règlement est accepté par chèque ou virement bancaire ;
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, le Jardin Moderne pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal au taux d'intérêt légal. Le Jardin Moderne aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus au Jardin Moderne.

4. Condition d'inexécution, de report, d'annulation ou de modification

Inexécution de l'engagement et de la participation du Client

Tout module commencé est du dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par Le Jardin Moderne. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation du Jardin Moderne distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation.

Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un Opérateur de Compétences (OPCO). Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement au Jardin Moderne.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, Le Jardin Moderne se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 10 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation ;
- si l'annulation intervient entre 10 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix TTC de la formation ;
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix TTC de la formation.

Inexécution de sa prestation de formation par le Jardin Moderne

En cas d'empêchement de la part d'un formateur ou d'une formatrice, le Jardin Moderne se réserve la possibilité de reporter, d'annuler ou de faire intervenir un-e autre intervenant-e que celui ou celle annoncé-e initialement.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, le Jardin Moderne se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation, et ce sans indemnités, en tenant les participant-e-s informé-e-s de la décision une semaine au plus tard avant le début du stage. En cas d'annulation définitive, le règlement correspondant à l'inscription sera entièrement restitué.

En application des dispositions de l'article L. 6354-1 du Code du Travail, il est rappelé qu'en cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, le Jardin Moderne devra rembourser au Client les sommes indûment perçues de ce fait.

Il est convenu entre les parties que le Jardin Moderne se réserve le droit, en cas de force majeure, de reporter l'action de formation, et/ou d'en modifier notamment :

- le contenu ;
- le programme ;
- le(s) intervenants.

5. Inscriptions

Pour favoriser un bon apprentissage en formation, l'effectif est limité. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.

6. Convocations et déroulement de formations

Le Jardin Moderne adresse une convocation par mail ainsi que les informations générales liées à la formation avant le début de celle-ci. Ces informations sont réputées comme des instructions dont le participant a le devoir de prendre connaissance. Il ne pourra se prévaloir de leur ignorance en aucune circonstance.

7. Propriété intellectuelle

Chaque enseignement présenté, que ce soit sous forme de vidéos, de support de cours, ou d'atelier pratique, est la propriété du Jardin Moderne. Le participant s'engage sur l'honneur à ne les utiliser que pour sa formation personnelle dans un but exclusivement professionnalisant et à ne pas les exploiter d'une façon qui pourrait nuire ou causer préjudice ou concurrence à l'organisme de formation.

Il est formellement interdit d'enregistrer ou de filmer les sessions de formations. La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage lié au stage.

8. Horaire et accueil

Sauf indication contraire portée sur la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

9. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Jardin Moderne s'engage à respecter la réglementation applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD). Le Jardin Moderne est amené à recueillir des données personnelles afin d'assurer la gestion administrative et pédagogique des formations. Ces données sont intégrées au fichier Formation du Jardin Moderne et dans son logiciel de gestion « Heeds ». Elles peuvent être communiquées à des tiers pour satisfaire à des obligations légales et réglementaires ou contractuelles : organismes institutionnels (rectorat, ministère de l'éducation national...), prestataires techniques ou financeurs des formations. Dans le cadre des contrats d'alternance, les données relatives aux absences sont transmises à l'employeur. Les données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution du traitement de données et des obligations légales et réglementaires. Le Jardin Moderne est susceptible d'inviter le stagiaire à ses événements, de lui adresser ses offres commerciales et ses enquêtes.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD (Règlement Général européen sur la Protection des Données personnelles), le stagiaire peut accéder aux données à caractère personnel le concernant, les faire rectifier ou effacer, ainsi que demander leur portabilité le cas échéant. Il dispose également du droit d'opposition et de limitation du traitement de ses données. Pour exercer ses droits, le stagiaire peut contacter le codirecteur du Jardin Moderne (délégué à la protection des données personnelles) par mail à thomas@jardinmoderne.org ou à l'adresse postale suivante : 11 Rue du Manoir de Servigné – 35000 - Rennes.

Si le stagiaire estime, après avoir contacté le Jardin Moderne, que ses droits sur ses données ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris.

10. Droit Applicable

En cas de litige survenant entre le Client et le Jardin Moderne à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunaux compétents de Rennes.

11. Obligations

Dans le cadre de ses prestations de formation, le Jardin Moderne a une obligation de moyens et non de résultats.